

## **TEXTE DE L'ANNONCE**

DATE DE PUBLICATION : samedi 25 février 2023

---



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **en matière d'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement**

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le public est informé de l'adoption de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune Bertrange, concernant des fonds au lieu-dit « rue de Mamer / am Bongert »

Le document avec les informations requises suivant les dispositions de la loi précitée est déposé à la maison communale de Bertrange où le public peut en prendre connaissance.

Le document précité peut également être consulté sous forme électronique sur le site [www.bertrange.lu](http://www.bertrange.lu).

Bertrange, le 25 février 2023

**Le collège des bourgmestre et échevins,  
Monique SMIT-THIJS, Frank DEMUYSER et Youri DE SMET**

---